

**Des cahiers de doléances au grand débat national**  
**Répondre aux sollicitations des pouvoirs, des Lumières à l'heure d'internet**

**Journée d'étude - 3 décembre 2020 – Campus Condorcet (Aubervilliers)**

Le mouvement des Gilets jaunes a récemment remis sur le devant de la scène la question du dialogue entre le pouvoir et ses administrés. Cahiers de doléances (expression utilisée par l'Association des maires ruraux de France dès novembre 2018, avant même le lancement du grand débat) et cahiers citoyens, comptes rendus des réunions d'initiative locale et plate-forme contributive, mais aussi plate-forme alternatives ou groupes Facebook ont constitué la réponse au débat lancé par le pouvoir, que celui-ci l'ait provoqué ou subi. Il ne s'agit pas ici de refaire une énième histoire des cahiers de doléances produits par les communautés et états lors du processus électoral de 1789 -- des groupes de recherche dédiés existent déjà comme le séminaire « S'adresser à l'autorité : suppliques, plaintes, dénonciations dans une perspective comparative » de l'EHESS -- ou de s'interroger sur ce que leur contenu nous apprend des souhaits, des désirs et de la culture des populations, mais de recenser les différentes formes prises par les réponses aux sollicitations des pouvoirs -- qu'ils soient politique, religieux, syndical, associatif, économique -- et leur évolution dans le temps, de comprendre comment ces réponses sont élaborées, mises en formes, émises, reçues, traitées, archivées et publiées, avant comme après l'irruption des technologies numériques. Bref de les analyser sous l'angle de la diplomatique, de l'archivistique, de l'histoire des institutions et de l'histoire de l'édition et de comprendre ce que ces sciences et techniques peuvent apporter à la connaissance de notre société politique et à sa manière de traiter la parole d'en-bas.

***Diversité et forme des réponses aux sollicitations du pouvoir***

Un premier axe de réflexion vise à recenser les catégories de réponses aux sollicitations du pouvoir, à étudier la forme qu'elles prennent et à étudier l'évolution de leur rapport respectif et de leur forme dans le temps. Doléances, délibérations, pétitions, vœux, slogans et autres banderoles ont-ils toujours eu, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la même importance ? Peut-on distinguer des tendances chronologiques et/ou géographiques dans leur utilisation ? Il conviendra également de s'interroger sur la forme qu'ils prennent et son évolution dans le temps : support, format, mise en page, écriture, langue, date, modalités d'authentification et de validation. Une attention particulière sera portée aux changements que les technologies numériques ont provoqués (ou non) à la manière de répondre aux sollicitations du pouvoir.

***Genèse des réponses aux sollicitations du pouvoir***

Une deuxième axe de réflexion vise à étudier la genèse des réponses aux sollicitations du pouvoir au sens diplomatique du terme et à comparer les modalités d'élaboration de celles-ci. Dans quel contexte les réponses sont-elles élaborées ? L'élaboration est-elle individuelle ou collective ? Est-elle le résultat d'un processus immédiat ou différé ? Dans quelle mesure cette élaboration est-elle mise en scène ? L'élaboration est-elle spontanée ou s'appuie-t-elle sur des modèles (comme ce fut le cas en 1789 où c'est l'absence de modèle qui pose problème, Grateau, 2001) ? Quel rôle jouent les corps intermédiaires et ce que nous appellerions aujourd'hui les "influenceurs" (élus, notables mais aussi écrivains publics) dans leur élaboration ? Comme pour l'axe précédent, une attention particulière sera portée aux changements que les technologies numériques ont provoqué (ou non), dans la manière d'élaborer les réponses aux sollicitations du pouvoir.

### ***Réception et traitement des réponses aux sollicitations du pouvoir***

Un troisième axe de réflexion vise à comprendre la réception et le traitement que le pouvoir réserve aux réponses qui lui sont transmises en réponse à ses questions, afin de comprendre le potentiel filtrage et dévoiement du message. Il s'agira tout d'abord de se demander comment les réponses sont transmises au pouvoir. Les rédacteurs remettent-ils eux-mêmes leurs réponses au pouvoir ou font-ils confiance à un ou plusieurs intermédiaires ? Ces intermédiaires interviennent-ils dans la transmission en intervenant sur la forme (marques d'authentification par exemple) ou sur le fond des réponses (création d'une nouvelle forme) ? La transmission des adresses est-elle rapide ou au contraire lente ? Il conviendra ensuite de s'interroger sur la manière dont le pouvoir reçoit les réponses. Quelles actions entreprend-il sur elles : les enregistre-t-il ? procède-t-il à des dépouillements systématiques ou partiels (et dans ce cas, selon quelle méthodologie) ? Quelle méthodologie de traitement applique-t-il (résumé, exploitation de forme ou de fond) ? Qui opère ces traitements ? Dans quels délais à compter de la réception ? Sous quelle forme le traitement des réponses est-il restitué au pouvoir et aux personnes ayant répondu elles-mêmes ? Une nouvelle fois, une attention particulière sera portée aux changements que les technologies numériques ont provoqué ou non, dans la manière de transmettre et de traiter les réponses aux sollicitations du pouvoir.

### ***Tradition et mise en archives des réponses***

Le dernier axe de réflexion vise à analyser le devenir des réponses aux sollicitations du pouvoir une fois leur analyse terminée, et notamment quelles sont leurs modalités d'archivage et de réutilisation, par exemple sous forme d'éditions. Quand interviennent ces opérations qui relèvent de la tradition au sens diplomatique ? Rapidement après le traitement, ou au contraire avec un délai plus ou moins long ? quels sont les acteurs de cette mise en archives et de cette réutilisation ? Le pouvoir est-il un acteur actif ou au contraire passif, laissant la conception et la réalisation des opérations à d'autres acteurs (archivistes, sociétés savantes, chercheurs, autres corps intermédiaires) ? La trace qui est gardée des réponses aux sollicitations du pouvoir est-elle brute ou, au contraire, un processus de sélection est-il opéré ? si c'est le cas, sous quelle forme est-il entrepris et par qui ? Une dernière fois, une attention particulière sera portée aux changements que les technologies numériques ont provoqué ou sont susceptibles de provoquer ou non, dans les modalités d'archivage ou de réutilisation et d'édition des réponses aux sollicitations du pouvoir.

### **Modalités de propositions**

Les propositions de communication s'inscriront dans un ou plusieurs de ces 4 axes. L'appel à communication s'adresse aux chercheuses et chercheurs de l'ensemble des disciplines des sciences sociales et des humanités numériques, aux membres des sociétés savantes et aux professionnels de la conservation du patrimoine (archivistes, bibliothécaires). Une approche comparative, qu'elle soit chronologique ou transnationale, sera appréciée.

**Réponse attendue (avant le 17 juillet 2020 à [secretariat@cths.fr](mailto:secretariat@cths.fr)) : titre, résumé (1000 signes, avec sources et problématique), titre et fonction de l'intervenant.**

Une publication est envisagée à l'issue de la journée d'étude.

*Une deuxième journée d'étude, examinant la problématique de la plainte politique sur la période antérieure, est envisagée, à l'horizon de 2022, sous la direction de Michelle Bubenicek, directrice de l'École nationale des chartes.*